Commune d'Ormont-Dessus

Coordonnées moyennes : 2'578'300 / 1'133'300

Plan d'affectation (PA)

Diablerets centre

Plan

PROJET

Approuvé par la Municipalité d'Ormont-Dessus
dans sa séance du _____

Le Syndic : Christian Reber

La Secrétaire : Jelena Markotic

Soumis à l'enquête publique
du _____ au _____

Le Syndic : Christian Reber

La Secrétaire : Jelena Markotic

Adopté par le Conseil communal dans sa séance
du _____

Le Président : Frédéric Bonzon

La Secrétaire : Laure Detraz

Approuvé par le Département compétent.
Lausanne, le _____

La Cheffe du Département : _____

Entré en vigueur le _____

Urbanisme – REG A & FSU I 1820 Montreux

repetti sàrl

LÉGENDE - PLAN DE ZONES

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètre des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - A
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - B
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - C
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - D
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - E
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - D
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limite forestière statique déterminée ou confirmée par l'inspecteur forestier en date du 10.06.2020
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre
- Secteur de protection des eaux Au

Echelle : 1: 5'000

0 100 m

PLAN DE ZONES

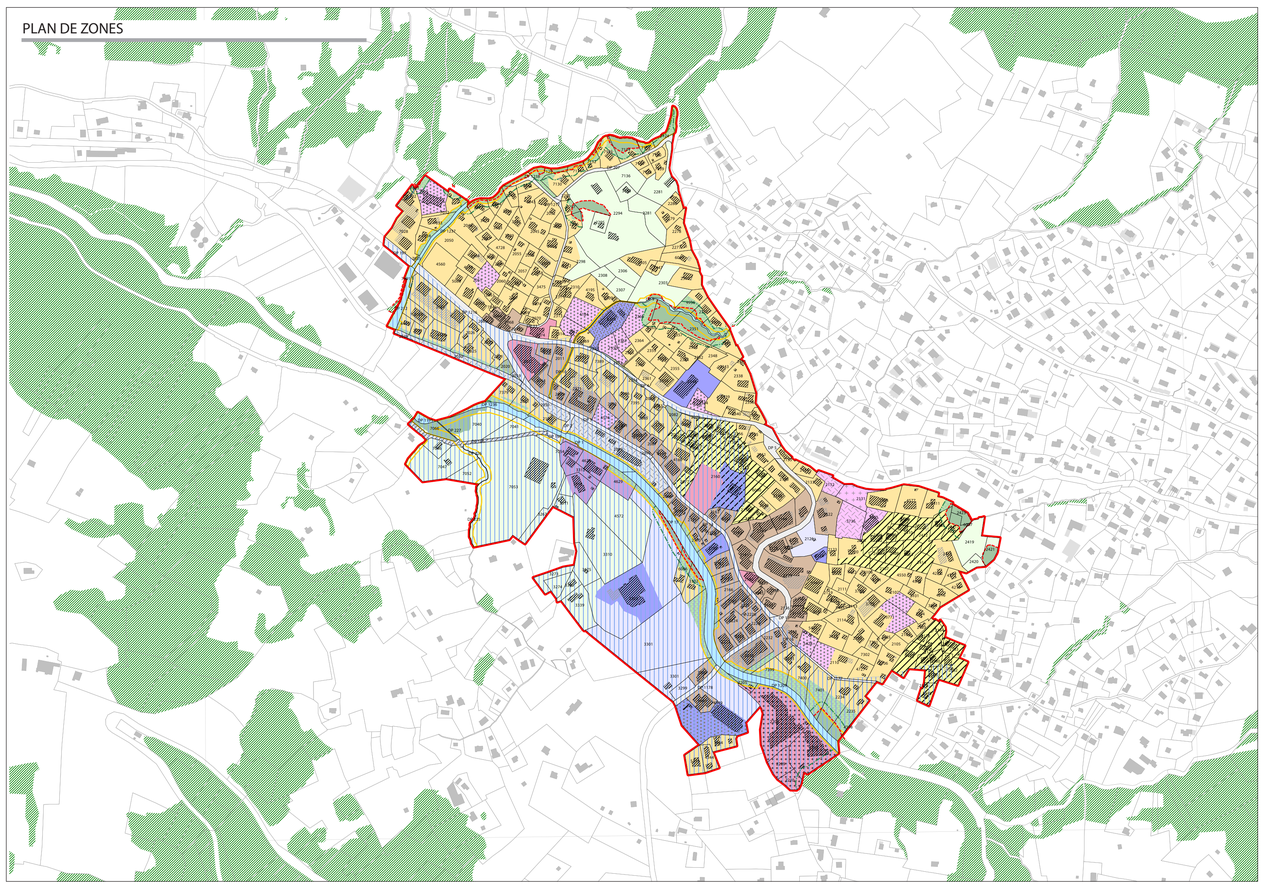

PLAN DE DÉTAIL

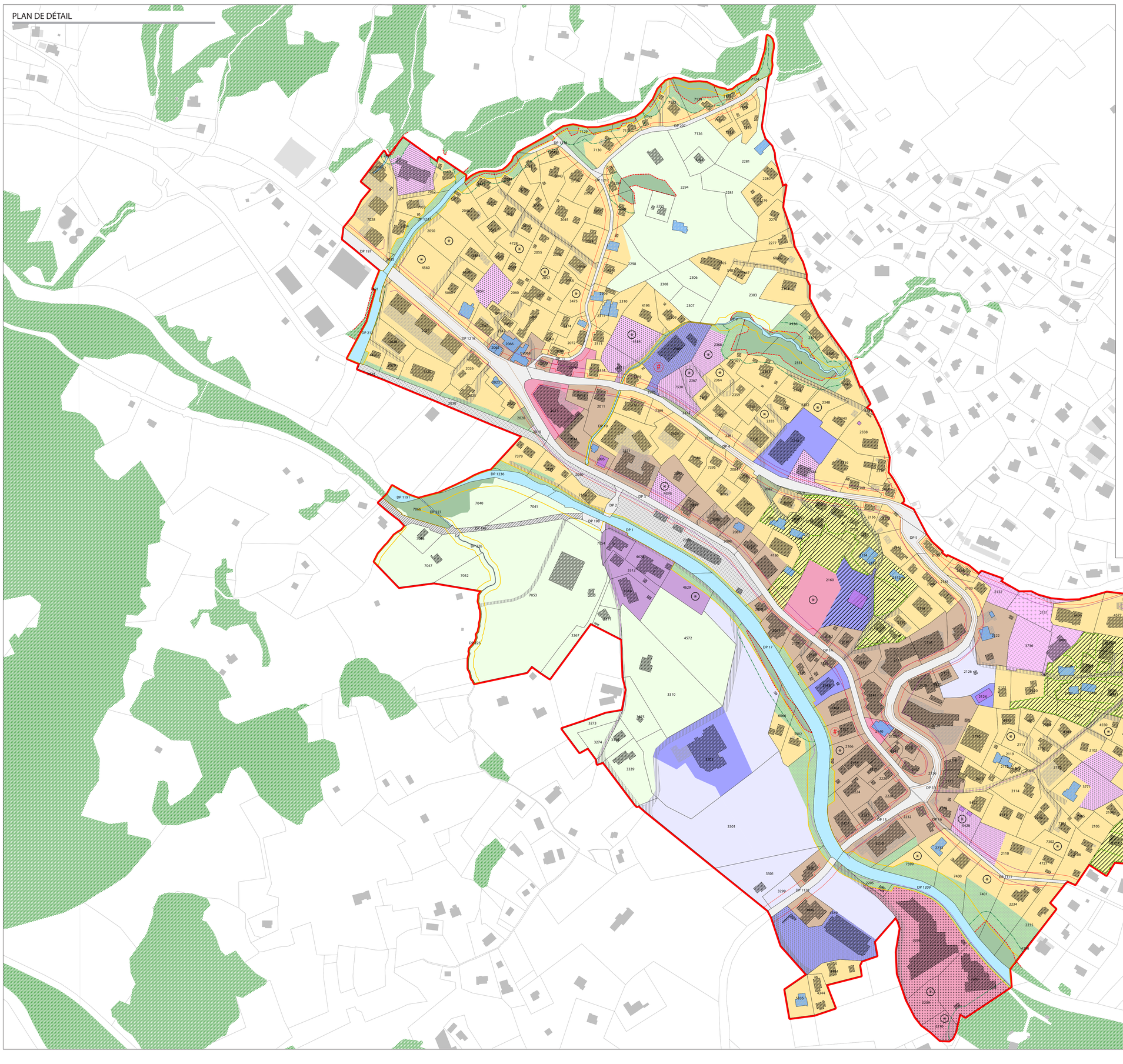

LÉGENDE - PLAN DE DÉTAIL

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètre des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - A
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - B
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - C
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - D
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT - E
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - D
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Autre zone superposés- Secteur de circulation
- Autre périmètre superposé - Aire de verdure extensive
- Autre contenu linéaire - Chemin piéton
- Aurte contenu ponctuel - Parcelles concernées par la disponibilité des terrains non-bâtis

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉS À CELLE DE LA LATC

- Limite des constructions radiée
- Limite des constructions nouvelle
- Limite forestière statique déterminée ou confirmée par l'inspecteur des forêts en date du 10.06.2020
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Objet noté *3* au recensement architectural
- Objet noté *4* au recensement architectural
- Voie de communication historique d'importance régionale et locale
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre
- Parcelle inscrite au cadastre des sites pollués

Echelle : 1: 2'000

0 100 m

LÉGENDE - PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS LIÉS AUX DANGERS NATURELS

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètre des plans d'affectation légalisés

Contenus superposés

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions couloir de crue de la Grande Eau
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales inondations
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements superficiels spontanés
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements profonds permanents
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales effondrements
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales générales avalanches

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre

Echelle : 1:5'000

0 100 m

PLAN DES SECTEUR DE RESTRICTIONS LIÉS AUX DANGERS NATURELS

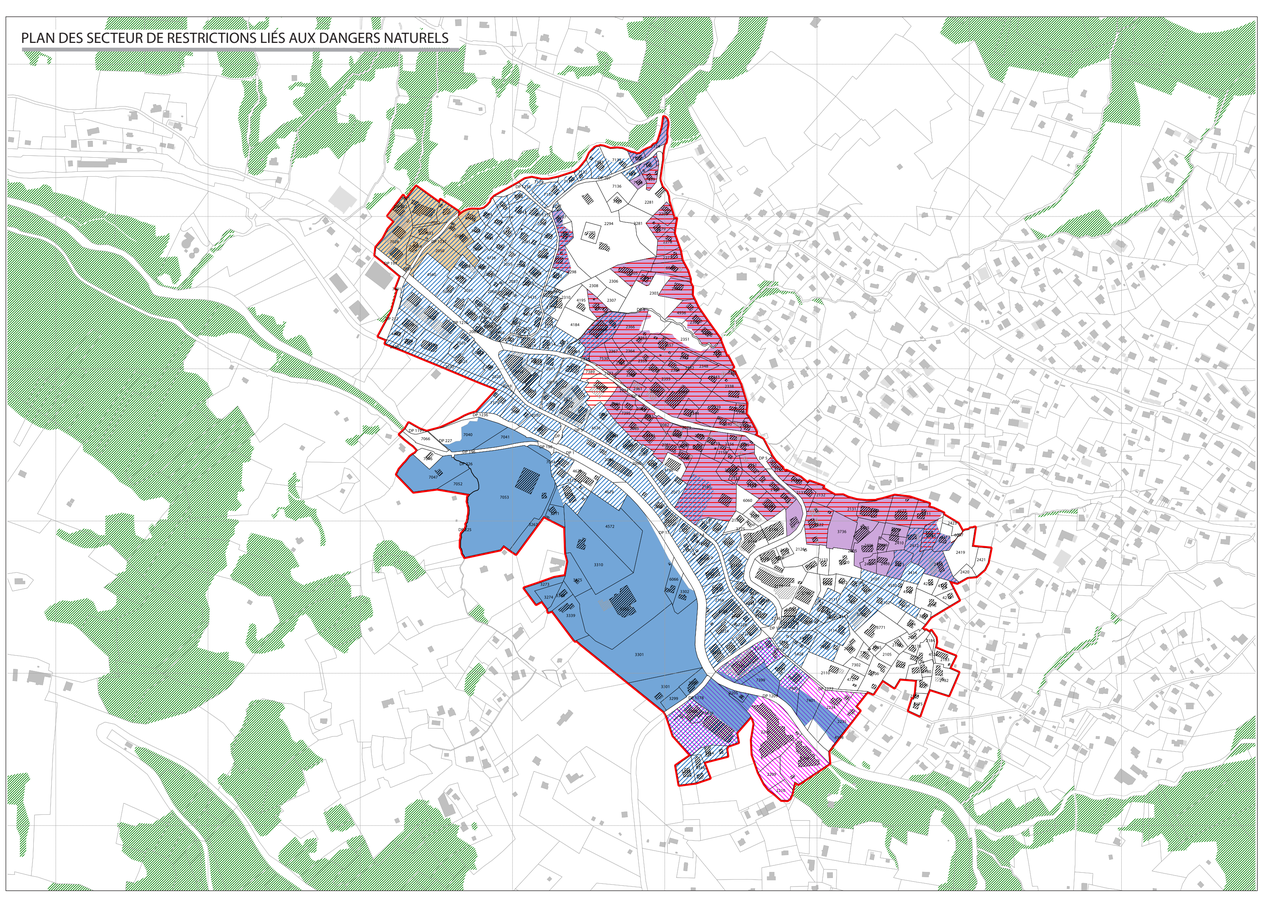

Plan de base établi sur la base des données cadastrales authentifié le